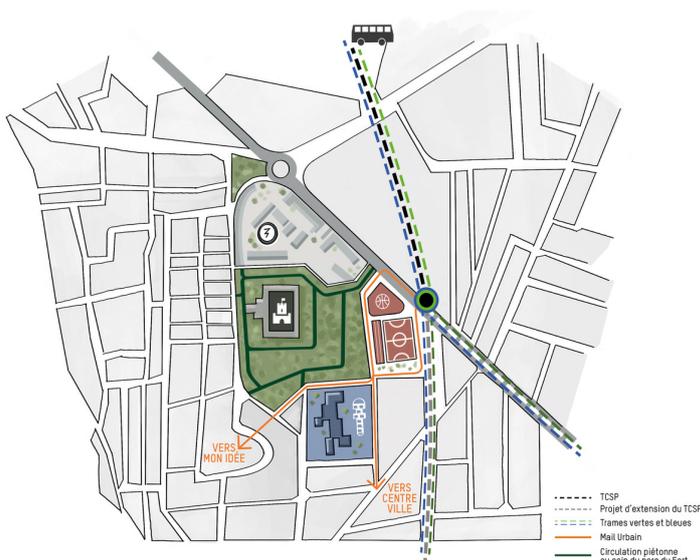


La Lettre du Maire

n°17

Le Maire refuse le projet d'installation d'un centre d'accueil à Chennevières !

La Municipalité s'oppose à la décision unilatérale de l'État d'installer un centre d'accueil temporaire de 150 places avenue de Coeuilly. Ce projet rentre en contradiction avec le futur aménagement d'entrée de ville nord, étudié dans le cadre de l'arrivée d'Altival, et dans lequel l'État est lui-même partie prenante dans le cadre d'un Contrat d'Intérêt National (CIN). Pour appuyer sa position, la Ville a décidé de mobiliser les Canavérois.



Dans le cadre de l'arrivée du transport en commun en site propre Altival, la Municipalité travaille, en concertation avec le territoire Grand Paris Sud Est (GPSEA) sur l'aménagement de l'entrée de ville nord, comprenant des logements et équipements.

La Lettre du Maire est éditée par la ville de Chennevières-sur-Marne. Hôtel de Ville 14 avenue du Maréchal Leclerc 94430 Chennevières-sur-Marne Tél. : 01 45 94 74 74

Direction de la publication : Jean-Pierre Barnaud

Crédits photos : Mairie

Conception et réalisation : Service communication / Marion Le Masurier

Impression : IMC

Distribution : Privilège et communication

Le projet de l'Etat désigne le terrain situé sur les emprises, derrière le Fort et à côté d'ADOMA, dont l'accès se ferait par l'avenue de Coeuilly



Les actions de la Ville



Chennevières dit non

Les Maires des communes concernées par le projet de l'Etat (Anthony, Eragny et Chennevières) n'ont été informés qu'au mois de septembre. Aucune concertation entre l'État et les municipalités n'a donc été réalisée. Il s'agit d'une décision unilatérale comme le souligne le Maire Jean-Pierre Barnaud « *Nous avons eu vent de cet appel par hasard, par un bailleur social ayant répondu à l'appel à projet. À aucun moment, il n'y a eu de concertation avec la Municipalité. La Préfecture nous a informé de son projet une fois l'arbitrage rendu, donc trop tard pour que la Municipalité ait son avis à donner.* »

Lors d'un entretien téléphonique avec la directrice de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) en septembre, le Maire de Chennevières a fait part de son refus d'accepter le projet.

Depuis :

- **La Municipalité a saisi le Territoire GPSEA**, partenaire du projet entrée de ville nord et qui est en charge de la compétence de l'aménagement, pour qu'il se mobilise à ses côtés.

Avec l'arrivée du transport en commun Altival, la Ville a imaginé, avec le soutien du GPSEA, la création de logements et d'équipements sur l'entrée de ville nord autour de ce transport en commun. Compte-tenu de l'engagement pris dans le cadre du Grand Paris pour la réalisation d'Altival en 2023, la Municipalité a travaillé sur ce projet sur les emprises nord qui s'étend de part et d'autre de la RD4 jusqu'à l'avenue de Coeuilly. (Voir encadré)

Alors, comment imaginer que ces secteurs stratégiques du fait de l'arrivée d'Altival puissent être occupés par des préfabriqués ?

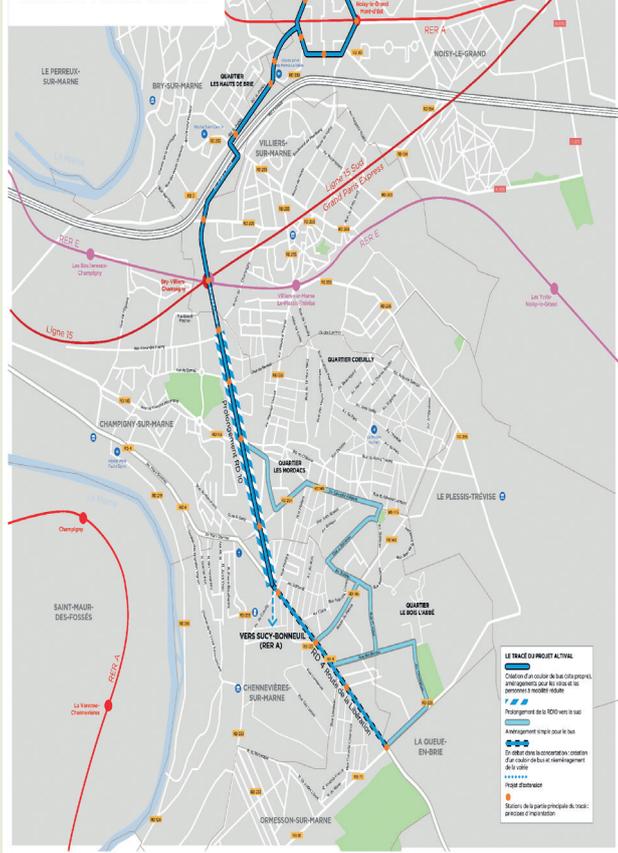
- Si la Municipalité agit pour atteindre progressivement le taux réglementaire de 25% de logements sociaux, elle entend le faire dans le cadre d'un projet global intégrant de l'habitat (social et privé), des commerces, de l'artisanat et des équipements publics. **La Municipalité souhaite donc proposer une solution pérenne plutôt que d'installer des logements modulaires déplaçables**

- Par la voix du sénateur Christian Cambon, **la Ville a adressé une question au gouvernement** sur ce sujet – question en date du 24 septembre et restée sans réponse pour le moment. (Voir encadré)

- Pour marquer son refus d'accepter ce projet et sa volonté de proposer une alternative cohérente avec les projets déjà en cours, la Municipalité va proposer lors du prochain Conseil municipal un **vœu défavorable** au projet d'implantation de logements modulaires par l'État sur les emprises de la Voie de Desserte Orientale. **Elle a également demandé qu'un vœu identique soit voté lors d'un prochain conseil territorial du territoire Grand Paris Sud Est Avenir.**

- **La Municipalité appelle les Canavérois à se mobiliser** pour la soutenir (Voir page 4)

CARTE DU PROJET ALTIVAL



UN PROJET D'ENTRÉE DE VILLE NORD EST DÉJÀ EN COURS AVEC L'ÉTAT DANS LE CADRE DU CONTRAT D'INTERET NATIONAL

La Ville a prévu un projet de développement et de revalorisation de l'entrée ville nord, avec le soutien du territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA).

Ce projet prévoit un quartier mixte composé de logements, d'activités économiques et d'équipements publics dont un groupe scolaire, intégrant le transport en commun Altival. Dans ce cadre, un contrat d'intérêt national (CIN) a été signé par l'État et les collectivités en 2018 autour d'un objectif commun de développement d'un urbanisme innovant et durable associant transports, mixité fonctionnelle et qualité environnementale.

Ainsi, ce projet ambitieux comprend : la réhabilitation et l'ouverture au public du parc du Fort, la construction à proximité du collège Molière d'un nouvel équipement sportif (en remplacement du stade A.Briand), la requalification de la RD4 et la création autour du tracé du transport en commun en site propre (TCSP) d'une trame verte et bleue.

Par la voix du sénateur Christian Cambon, lors d'une séance de questions au Gouvernement, la Municipalité a mis le Gouvernement devant son manque de concertation et ses contradictions :

Emprises de la voie de desserte orientale dans le Val-de-Marne 15^e législature

Question écrite n° 17914 de M. Christian Cambon (Val-de-Marne - Les Républicains) publiée dans le JO Sénat du 24/09/2020

M. Christian Cambon attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur l'appel à manifestation d'intérêt sur les emprises de la voie de desserte orientale (VDO) dans le Val-de-Marne.

La voie de desserte orientale (VDO) était un projet de liaison autoroutière entre l'A4 et l'A86 qui n'a jamais vu le jour. Ces emprises représentent 130 hectares quasiment vierges répartis sur plusieurs communes du département dont 40 hectares se situent dans un axe nord-sud sur le territoire de Chennevières-sur-Marne. Cet espace, en grande partie inoccupé, dispose de potentialités et d'atouts majeurs.

Un contrat d'intérêt national (CIN) autour de ces emprises « VDO » avait été signé par l'État et les collectivités en 2018 autour d'un objectif commun de développement d'un urbanisme innovant et durable associant transports, mixité fonctionnelle et qualité environnementale.

Sans concertation avec les maires, l'État a organisé cet été un « appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'opérations de logements sociaux ou d'hébergements en modulaires » déplaçables et temporaires sur le site de Chennevières-sur-Marne.

Certes, il y a une pression historique sur la demande de logements sociaux en Île-de-France, et l'État finance plus de 118 000 places d'hébergement d'urgence chaque nuit. Indéniablement, la crise sanitaire a exacerbé ces tensions et les mesures d'urgence ont conduit l'État à mettre en place des hébergements d'urgence qui doivent être libérés avec le déconfinement. Mais, dans une volonté d'augmenter le plus rapidement possible l'offre de logement, l'État s'engage avec cet AMI à développer des logements précaires, contredisant la volonté d'un projet commun de développement porté par le CIN de 2018.

En effet, la municipalité entend développer des logements sociaux dans le cadre de l'opération d'aménagement « entrée de ville nord » dont les études pré-opérationnelles ont été achevées et dont le lancement aura lieu très prochainement.

La décision unilatérale de construction sur ce site d'une résidence sociale pour une durée minimale de huit ans vient contrecarrer cette opération d'aménagement. Il lui demande donc si le Gouvernement compte agir dans l'urgence et sans préoccupation de durabilité ou bien s'il envisage de consulter les interlocuteurs concernés et de prendre en compte les initiatives en cours.

En attente de réponse du Ministère de la transition écologique.

Mobilisez-vous ! Soutenez la Mairie !

**Si vous souhaitez soutenir la Municipalité
et donner votre avis concernant l'installation
de logements modulaires avenue de Coeuilly,
vous pouvez en faire part
avant le 30 novembre :**

- Par mail : contact@chennevieres.fr
- Par écrit en renvoyant ou déposant ce coupon réponse :
 - à la mairie, 14 avenue du Maréchal Leclerc, 94430 Chennevières-sur-Marne
 - au centre municipal La Colline, 13 rue Rabelais, 94430 Chennevières-sur-Marne

Votre nom (Facultatif) :

Votre prénom (Facultatif) :

Votre adresse (Facultatif) :

Votre avis :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les informations communiquées sur ce bulletin sont confidentielles. La Mairie de Chennevières-sur-Marne s'engage à ne pas les diffuser, ni à les utiliser à d'autres fins que celles stipulées ci-dessus. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données personnelles qui vous concernent. Pour l'exercer, veuillez écrire au service communication de la Mairie, 14 avenue du Maréchal Leclerc, 94430 Chennevières-sur-Marne. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.